

LEI CAMINAIRE SEILLANAIS

Association loi 1901- Siret n° 493 337 042 00011
Siège social : 1 rue de l'église – 83440-SEILLANS
Tel : 04 94 85 15 67
E-mail : lei.caminaire.seillanais@wanadoo.fr

ADHESION-LICENCE 01 09 2020 / 31 08 2021

	NOM	PRENOM	DATE (naissance)
Madame, Mademoiselle	_____	_____	___/___/___
Monsieur	_____	_____	___/___/___
Enfants, Petits-enfants	_____	_____	___/___/___
Adresse	_____		
Code postal	_____	Ville	_____
Adresse e-mail	_____ @ _____		
Téléphone fixe	_____	Téléphone portable	_____

Ce document d'adhésion est à remplir avec soin en **LETTRES MAJUSCULES**. Les renseignements demandés sont indispensables à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

POUR LA LICENCE D'ADHESION 2020/2021 nous vous demandons de joint à votre cotisation :

- Un **Certificat Médical** de **non contre-indication** à la pratique de la Marche en Randonnée Pédestre.
- **Ou** le **questionnaire de santé** en fichier joint, **document de la FFRP** que vous devez remplir .

L'établissement de la Licence-Assurance ne sera effectuée qu'à la vue de tous les documents.

Le chèque de règlement de la cotisation est à établir à l'ordre de « **LEI CAMINAIRE SEILLANAIS** ».

Le dossier complet est à envoyer **avant le 30 septembre 2020.**

à Gérard VILLAUME 285 chemin du Plan Guillon 83440 CALLIAN.

A réception du dossier, les cartes d'adhésions vous seront transmises dans les meilleurs délais.

Date :

Signature :

COTISATION

Licence individuelle Licence familiale (3)

Licence avec « Responsabilité Civile » et « Accidents Corporels » (1) (4)	28,00 €	55,80 €
Adhésion à « Lei Caminaire Seillanais » (2)	20,00 €	40,20 €

Sous total	48.00 €	96.00 €
------------	----------------	----------------

*** Abonnement (Facultatif) à « Passion Rando »	8,00 €	8,00 €
---	--------	--------

- (1) Des garanties complémentaires sont proposées par la Fédération (multi loisirs randocarte découverte). Tarifs et informations à l'association. La brochure « Assurances, Responsabilités et Sécurité » est consultable par tous au siège de l'Association.
- (2) L'adhésion à l'Association donne droit à l'information des programmes de randonnées, et participation aux manifestations communes prévues.
- (3) La licence familiale et l'assurance conjointe garantissent le couple, ses enfants et petits enfants de moins de 16 ans nommément désignés.
- (4) **La licence est valable du 01/09/2020 au 31/08/2021.**